

CREATIS GROUPE - (AXIOME)

g8B-160 G

**SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 1.795.840 Euros
71, avenue Victor Hugo
75116 PARIS
420 375 610 RCS PARIS**

**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 FEVRIER 2006**

Comptable
1

14 Mars 2006

L'an deux mille six,
et le vingt quatre février,
à huit heures,

N DE DEPOT 25M°

les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre recommandée en date du 6 février 2006.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Sont annexés à la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés.

Madame Michèle FAUCONNET, commissaire aux comptes a été régulièrement convoquée.

Monsieur André-Paul BAHUON, préside la séance en sa qualité de président du conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Claude BERGERET CASSAGNE et Monsieur Denis BRUNEAU, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Isabelle GARROUSTET est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 117.041 actions, soit plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- les copies et les récépissés postaux d'envoi recommandé des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- la copie et le récépissé postal d'avis de réception de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 août 2005 ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2005 ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

....

- Questions diverses ;
Ratification de l'agrément d'un nouvel actionnaire ;
Démission d'un administrateur, nomination d'un nouvel administrateur ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

....

VINGT TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ne pas procéder au remplacement de Madame Martine MENARD CHAZE, démissionnant à compter de ce jour de son mandat d'administrateur, par ailleurs cédante de son action.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Voix pour : 117.041

Voix contre : /

Abstention : /

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL



VINGT QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide d'agréer en qualité de nouvel actionnaire :

- Madame Céline BAHUON épouse BECQUET DE MEGILLE
Demeurant 1 rue Waldeck Rousseau – 92600 ASNIERES

celle-ci pouvant se porter cessionnaire de l'action détenue jusqu'alors par Madame MENARD CHAZE.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Voix pour : 117.041

Voix contre : /

Abstention : /

VINGT CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Voix pour : 117.041

Voix contre : /

Abstention : /

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

André-Paul BAHUON

Les Scrutateurs

Jean-Claude BERGERET CASSAGNE

Denis BRUNEAU

Le Secrétaire

Isabelle GARROUSTET

**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL**

